

# Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public

Octobre 2022



Sur la base des données

Ce baromètre commun au Ministère de la Transition énergétique et à l'Avere-France, sur la base des données de Gireve, permet tous les mois d'avoir une publication de référence sur le nombre de points de recharge ouverts au public en France et leur répartition, que ce soit en termes de puissance ou de localisation, avec notamment des indicateurs par régions.

Depuis le début de l'année, 6 290 nouvelles stations représentant 17 963 points de recharge ouverts au public ont été déployées sur le territoire.

## CHIFFRES CLES DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

**71 630**

Nombre total de points de recharge ouverts au public au 30 septembre 2022

**+ 46 %**

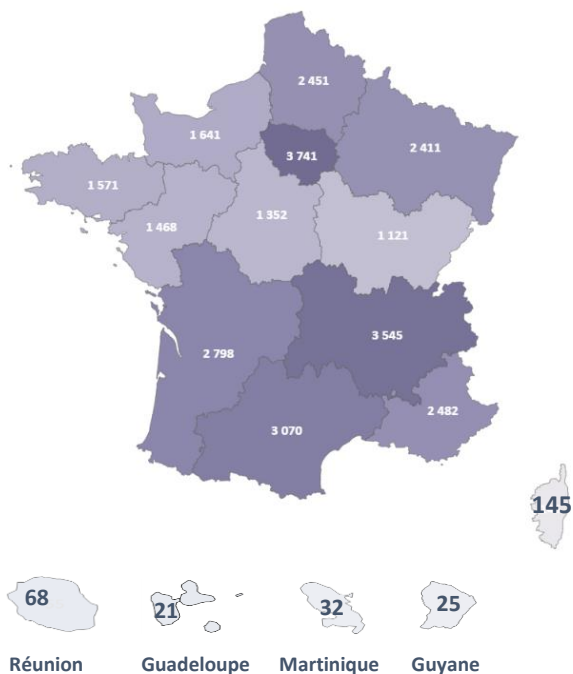
Taux d'évolution sur 12 mois

**106**

Points de recharge en moyenne pour 100 000 habitants

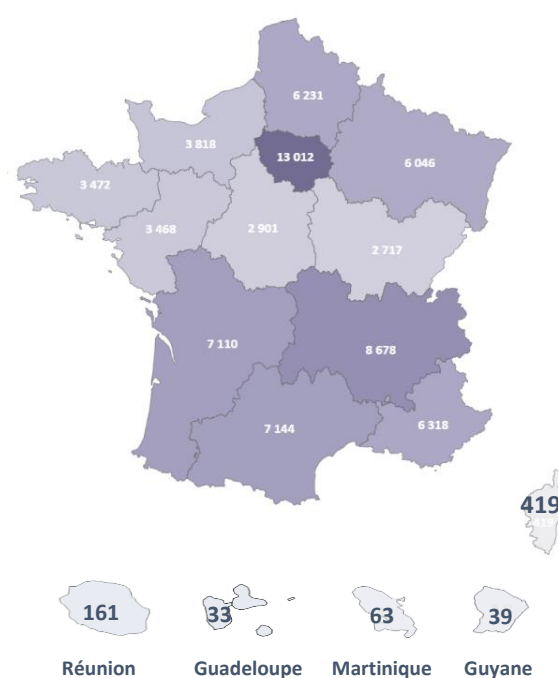
## Nombre de stations de recharge par région

Total France : 27 942



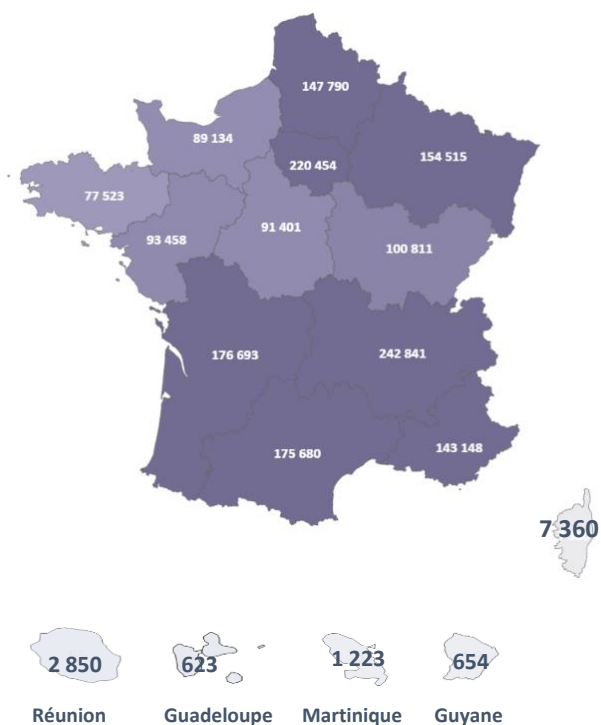
## Nombre de points de recharge par région

Total France : 71 630

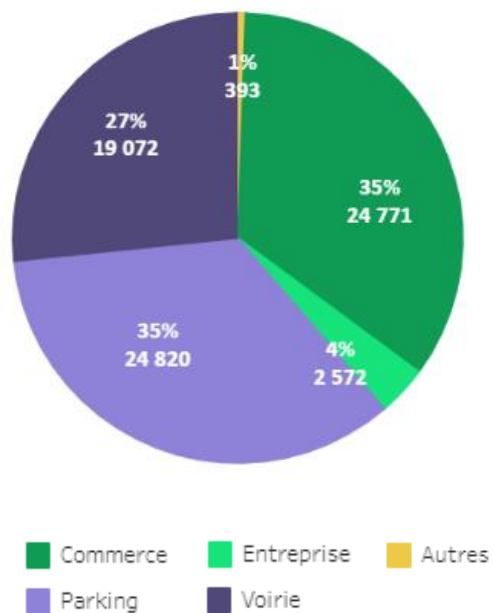


## Puissance totale installée par région

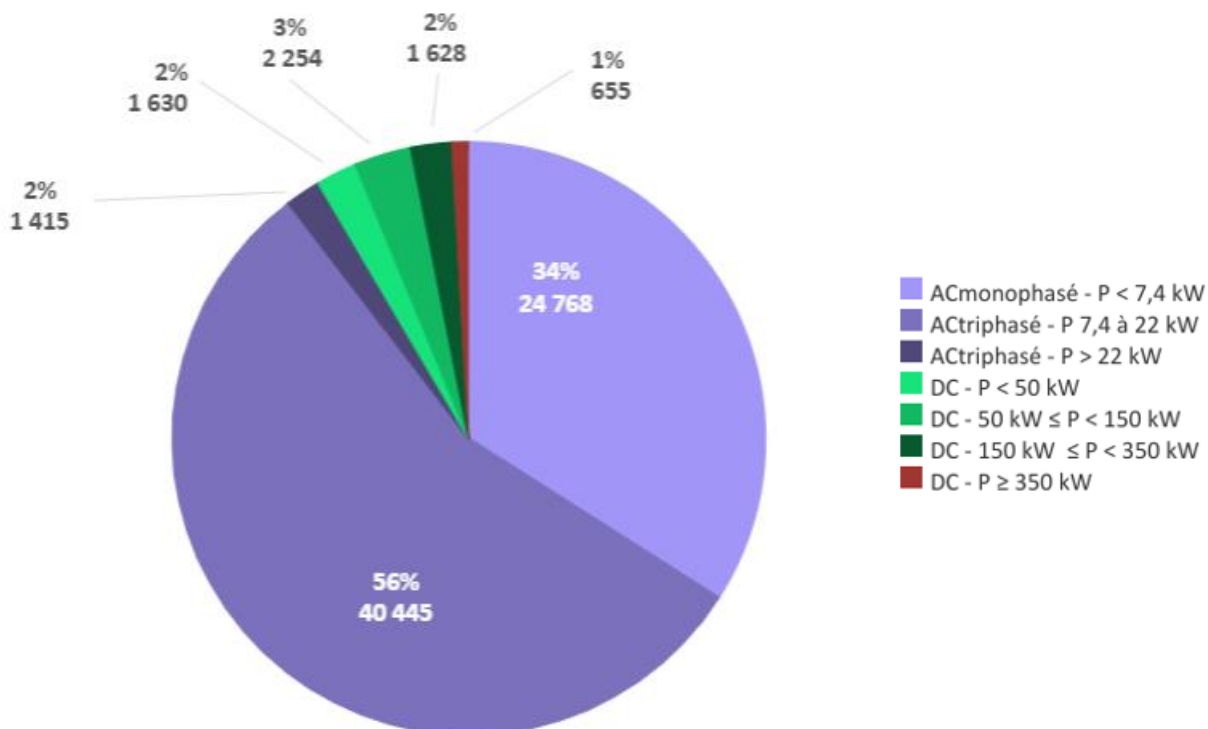
Total France : 1 726 158 kW



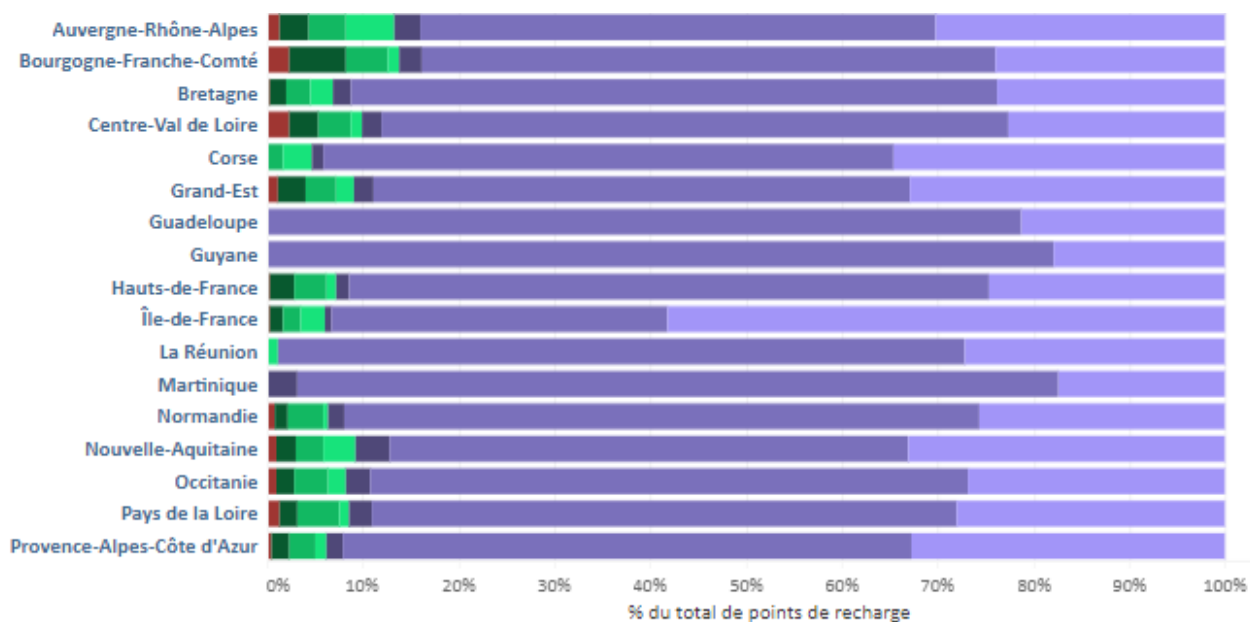
## Répartition des points de recharge par site d'implantation



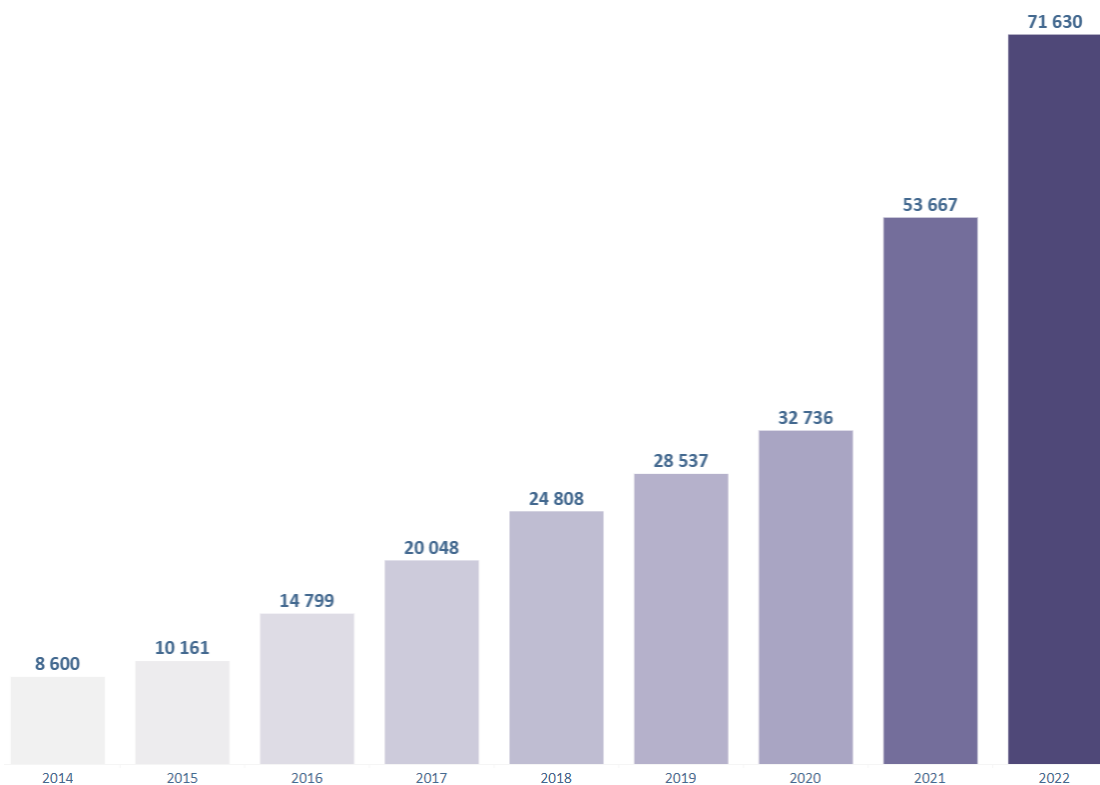
## Recharge selon la catégorie de puissance



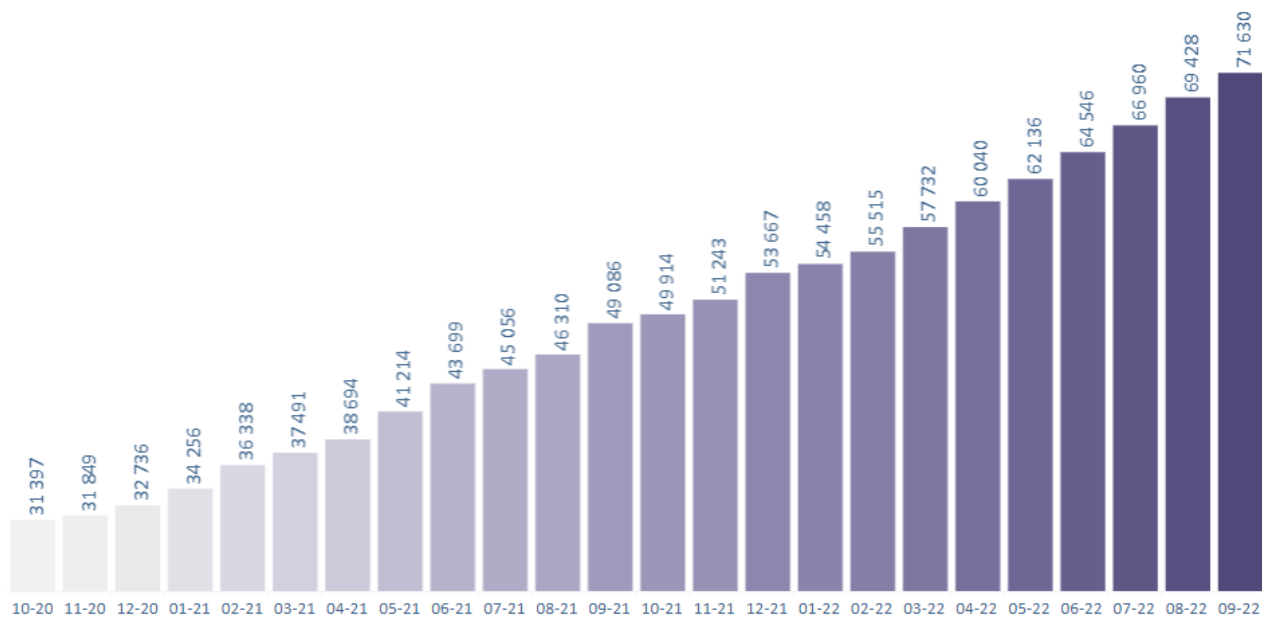
## Répartition des points de recharge selon la catégorie de puissance nominale, par région



## Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public par année



## Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public, sur les 24 derniers mois



# A PROPOS DE CE BAROMÈTRE

Les données du baromètre, arrêtées au 30 septembre 2022, sont établies de façon indépendante par Gireve, plateforme d'interopérabilité pour la mobilité électrique et agrégateur de données pour le compte de la Direction générale de l'énergie et du climat (Ministère de la Transition énergétique) et de l'Avere-France.

Les données répertoriées par Gireve sont formatées et soumises à un nettoyage pour que chaque point de recharge corresponde à la définition du Décret n°2017-26 du 12 janvier 2017.

Le nombre de points de recharge existants mais non répertoriés a été calculé par Gireve à partir d'éléments statistiques au niveau local pour mieux correspondre à la réalité.

Le baromètre dresse un état des lieux des points de recharge ouverts et accessibles au public et ne comptabilise pas les points suivants :

- Les points de recharge supprimés ou en construction ;
- Les points de recharge réservés à un usage exclusif, de flottes, des employés d'une entreprise, des résidents d'un immeuble ou d'une maison individuelle.

Ce baromètre commun à l'Avere-France et au Ministère de la Transition énergétique, sur la base des données de Gireve, permet tous les mois d'avoir une publication de référence sur le nombre de points de recharge ouverts au public en France et leur répartition, que ce soit en termes de puissance et de localisation, avec notamment des indicateurs par régions.

